



Certification et conformité ATEX

En tant que fournisseur ou assembleur d'équipements utilisés dans des environnements présentant des risques d'explosion, vous avez un certain nombre de responsabilités particulières. En fonction de la nature de l'équipement et de la catégorie à laquelle il appartient, l'intervention d'un Organisme Notifié (Notified Body) est obligatoire. Même s'il n'y a pas d'obligation absolue, Vinçotte peut réaliser une évaluation de la conformité en tant qu'Organisme Notifié. Vinçotte concentre son action sur le module G : Vérification à l'unité spécifique pour les assemblages complexes et les équipements fabriqués sur mesure, pour lesquels la certification de type n'offre pas une bonne solution.

Votre solution personnalisée

En tant que tiers, Vinçotte peut offrir une évaluation indépendante et impartiale des équipements, réalisée sur la base des exigences de la directive ATEX, des normes harmonisées européennes et de l'expérience de ses experts. L'intervention de Vinçotte en tant qu'Organisme Notifié pour la directive ATEX est axée sur la mise en œuvre de la procédure Module G : Vérification à l'unité. Cela signifie que chaque unité (appareil ou pièce à certifier) est traitée au cas par cas. Cette approche se prête donc bien aux applications sur mesure et aux petites séries. La procédure comprend :

- une revue de conception : les méthodes de protection adéquates ont-elles été choisies et sont-elles correctement appliquées ?
- examen de la documentation : tous les documents nécessaires et pertinents sont-ils présents, complets et corrects au niveau de leur contenu ?
- inspection de l'unité : vérification de l'exécution du concept, sur la base d'une inspection et d'essais appropriés.

Vinçotte offre la flexibilité nécessaire : chaque mission est réalisée d'une manière unique, adaptée aux besoins du client. En matière d'inspection et de contrôle, Vinçotte peut compter sur sa longue expérience et ses connaissances approfondies couvrant un large éventail de services. La réception d'installations électriques, les tests fonctionnels de machines, la thermographie et les contrôles non destructifs en sont quelques exemples. Grâce à ces possibilités, Vinçotte peut effectuer un contrôle ATEX adapté à une grande variété d'applications. De plus, Vinçotte compte parmi ses collaborateurs les experts nécessaires qui vous aideront à satisfaire à diverses directives applicables en la matière : directive Machines, PED, RGIE ... Une fois la procédure terminée, Vinçotte délivre un certificat de conformité (certificate of conformity). Celui-ci atteste de la conformité de l'équipement. En fonction de l'utilisation exacte de l'équipement, ce certificat peut être légalement obligatoire ou il peut être utilisé comme avantage commercial : les compétences de Vinçotte renforcent votre réputation et la confiance à votre égard.

Votre résultat

Dans un environnement techniquement complexe et évolutif, Vinçotte vous offre le savoir-faire nécessaire pour satisfaire sur le plan technique et légal aux exigences de la directive ATEX.

En tant qu'Organisme Notifié, Vinçotte vous permet de satisfaire à l'obligation légale de procéder à une évaluation indépendante. De plus, notre évaluation impartiale et notre contrôle indépendant renforcent l'image de votre entreprise.

Important à savoir

Législations

Normes et standards

Évaluation des sources d'inflammation selon :

EN 1127

EN 15198

méthodes de protection harmonisées européennes (entre autres) :

série EN 60079 pour les applications électriques

série EN 13463 pour les applications mécaniques

Normes spécifiques à chaque application

Dans quelle situation ?

Vinçotte intervient surtout pour :

- Les fournisseurs d'équipements industriels
- Les assembleurs d'installations
- Les entreprises manufacturières de divers secteurs (chimie/pétrochimie, sciences de la vie, produits alimentaires, métaux...)
- Les bureaux d'études